
Nom du questionnaire (ID): LcAT + CCDT (43865)

Question: Votre réponse

Date de soumission: 2013-02-19 10:16:52

Référence

Nom de l'organisme: parti socialiste du Valais Romand

Personne de contact: Stéphanie Spahr

Adresse: Grand-Pont 44
1950 Sion

Téléphone: 078 602 60 62

Date: 19.02.2013

Avant-projet de révision partielle de la LcAT

1. Etes-vous favorable à la nouvelle répartition des compétences entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat relatives aux niveaux stratégique et opérationnel de la planification directrice cantonale (art. 5, 6, 7 et 8 de la révision partielle de la LcAT): Non [2]

Commentaire: En principe, l'attribution des compétences stratégiques au Grand Conseil et opérationnel au Conseil d'Etat est pertinent. Néanmoins, le CCDT est extrêmement vague et ne contient aucun objectif chiffré. Dès lors, soit le CCDT est précisé, soit le plan directeur reste de la compétence du Grand Conseil, à défaut de quoi celui-ci n'aurait plus son mot à dire sur l'aménagement du territoire.

2. Considérez-vous qu'un Concept communal global de développement spatial pourrait faciliter les communes dans leurs tâches d'aménagement du territoire (art. 11 de la révision partielle de la LcAT) ? : Oui [1]

Commentaire:

2.1 Si oui, de quelle manière ? Si non, pour quelles raisons ? : Oui, à condition que, dans l'optique de R21, les Communes atteignent une certaine taille critique, pour éviter que la charge de travail soit démesurée. En outre, il devrait être approuvé par le Conseil d'Etat qui en vérifierait la comptabilité avec le CCDT et contenir des objectifs chiffrés.

3. Estimez-vous que les plans directeurs intercommunaux permettront d'améliorer le développement territorial à l'échelle régionale ainsi que la coordination entre les communes pour des projets d'envergure (art. 20 et 20 bis de la révision partielle de la LcAT): Oui [1]

Commentaire: Nous saluons le fait qu'ils soient contraignants dans certains cas. En parallèle, la fusion de Communes permet également une meilleure coordination en matière d'aménagement du territoire.

Nous regrettons par ailleurs la disparition des PAZ intercommunaux.

Avant-projet de CCDT

4. Le CCDT constitue-t-il un instrument d'orientation stratégique adéquat pour pouvoir relever de manière efficace les futurs défis du développement territorial du canton de manière efficace ? : Non [2]

Commentaire: Il s'agit de notions creuses, qui n'apportent rien. Pour être utile, il doit absolument être plus précis et aller au-delà de lieux communs vagues.

5. Soutenez-vous les quatre principes directeurs fixant les orientations stratégiques globales (chapitre 2) ? : Oui [1]

Commentaire: On voit mal comment on ne pourrait pas être d'accord avec ces principes qui restent éminemment flous.

6. Considérez-vous que des aspects prépondérants ne sont pas couverts par ces principes ? : Pas d'avis [3]

Commentaire: Les principes sont si vagues qu'il est difficile de répondre, notamment les deux premiers points. La notion de politique "équilibrée" par exemple devrait être définie.

7. Partagez-vous la vision d'avenir pour chaque type d'espaces et estimez-vous qu'elle est réaliste (chapitre 3) ? : Non [2]

Commentaire:

7.1 Si non, pour quelles raisons ? : Nous partageons la vision d'avenir mais nous estimons qu'elle n'est pas réaliste. La vision pour la plaine du Rhône nécessitera par exemple un déclassement important des zones à bâtir. Rien dans le concept ne donne des pistes sur la manière d'y arriver!

8. Les stratégies développées pour chaque domaine d'activités (chapitre 4) répondent-elles aux défis essentiels du développement futur du canton ? : Oui [1]

Commentaire: Il faudra néanmoins veiller à la compatibilité du point 4.1.1 qui prévoit de maintenir les populations résidentes dans les villages et le point 4.1.7 qui met l'accent sur les transports en commun au sein des agglomérations importantes.

Toujours pour le point 4.1.7, il faut veiller à mettre les besoins de gens en avant, plutôt que des éléments purement économiques.

9. Approuvez-vous d'une manière générale la carte du CCDT ? : Non [2]

Commentaire:

9.1 Si vous estimez que des adaptations ou corrections sont nécessaires sur la carte de CCDT, veuillez les indiquer ci-dessous.: La carte en l'état est illisible, il faudrait prévoir une carte par domaine pour éviter trop de superpositions.

Question finale

10. Avez-vous d'autres remarques ou commentaires à formuler concernant la révision partielle de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire ou le Concept cantonal de développement territorial ? : Pourquoi maintenant? pour des raisons d'efficiences du Parlement, il conviendrait d'attendre le résultat de la votation du 3 mars pour entreprendre une révision globale de la LcLAT.

Nous nous interrogeons également sur la composition du Copil DT 2020. Nous regrettons l'absence de minoritaires parmi les membres. Ces personnes sont-elles vraiment les plus compétentes en matière d'aménagement du territoire? On note avec un peu d'étonnement que le COPIL comporte notamment le président d'une des rares communes valaisannes n'ayant pas adopté de PAZ, contrairement aux exigences légales!